




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120220-19673-DE-1-1_0
Date de signature : 21/02/12
Date de réception : mardi 21 février 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.248

Séance publique du

20 février 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : EQUIPE DE HANDBALL DU PAYS D'AIX - LNH 2012/2013 - RESTRUCTURATION DE LA HALLE DES SPORTS DU VAL DE L'ARC - ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE

Le 20/02/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 16/02/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Maurice CHAZEAU à M. Stéphane PAOLI, M. Gerard DELOCHE à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE à M. Victor TONIN, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

13.01

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/02/12

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE
AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : EQUIPE DE HANDBALL DU PAYS D'AIX - LNH 2012/2013 - RESTRUCTURATION
DE LA HALLE DES SPORTS DU VAL DE L'ARC - ADOPTION DE LA FICHE
OPÉRATIONNELLE
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'équipe de Handball du Pays d'Aix évolue actuellement en 2ème Division et occupe depuis maintenant quelques années les premiers rôles de ce championnat . Tous ses matches se jouent dans le gymnase Louison Bobet d'une capacité de 425 places assises en tribunes, 90 debout sur les 2 balcons et 100 personnes debout sur le promenoir au niveau des buvettes soit un total de 615 places au maximum .

Depuis quelques années ce club formateur parfaitement structuré avait inscrit dans son projet de développement une accession en Ligue Nationale de Hand Ball , à savoir la 1ère division nationale.

Occupant la deuxième place du championnat à ce jour, la montée en LNH se profile pour la future saison 2012/2013.

Fin décembre 2011, une visite des représentants de la Ligue Nationale de Handball a été programmée pour évoquer cette montée, visualiser les infrastructures de la ville et étudier conjointement le cahier des charges de la Ligue.

Il a été constaté qu' aucun gymnase de la ville ne répond à ce jour au cahier des charges imposé par la Ligue de Handball : les salles sont trop petites en terme de capacité d'accueil de spectateurs, l'éclairage

est insuffisant, il y a une absence de tribune presse, les vestiaires sont exigus, il est noté une absence de sols sportifs à traçage unique.....

Jusqu'à ce jour l'équipe d'Aix avait obtenu une dérogation pour jouer à Bobet , mais cette dérogation ne sera pas accordée pour la saison prochaine si le club accède au niveau supérieur .

Par ailleurs, en cas d'accession sportive en LNH, un refus du club pour quelque raison que ce soit entraînerait de facto une rétrogradation d'une division. Il va sans dire que cela condamnerait définitivement le club et mettrait fin aux projets de ce dernier.

Les solutions que nous envisageons sont les suivantes :

Le transfert dès la prochaine saison du club de Handball au gymnase du Val de l'Arc et la mise à disposition cet équipement à usage unique. Cette opération nécessitera un aménagement de l'équipement pour répondre au cahier des charges de la LNH à savoir :

- Réfection du sol avec un traçage unique
- Augmentation de l'éclairage de 800 à 1400 Lux
- Capacité d'accueil portée de 840 places à 1200 places.
- Installation d'une tribune réservée aux partenaires de la LNH (91 places)
- Modification de l'installation pour accueillir la presse écrite et la télévision
- Isolation toiture
- remplacement des polycarbonates en façade

Cependant , ces opérations de rénovation vont entraîner un certain nombre de restructurations, notamment la nécessité de redéployer un ou deux clubs sur d'autres sites et de revoir l'attribution des différents créneaux affectés.

Dans un souci d'efficacité, il conviendra également de coordonner de façon précise le calendrier de la Ligue de Handball, celui des retransmissions TV , et celui des autres manifestations sportives organisées au Val de l'Arc, sachant que certaines d'entre-elles seront transférées sur le gymnase Louison Bobet.

Tous ces aménagements , à minima, permettront à la ville, en attendant mieux, de bénéficier d'une salle sportive en adéquation avec sa politique sportive tout en permettant l'accueil des manifestations habituellement organisées sur ce site et ce dans de meilleures conditions logistiques.

En conséquence , nous vous demandons , Mes Chers Collègues , de bien vouloir :

- **APPROUVER** ce programme de restructuration tel que défini ci-dessus
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle individualisée
- **APPROUVER** le coût global de l'opération
- **AUTORISER** le lancement des appels d'offres
- **AUTORISER** Monsieur L'Adjoint délégué à lancer les consultations

- **AUTORISER** Madame Le Député Maire ou Monsieur L'Adjoint délégué aux Sports et équipements sportifs de proximité à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers potentiels .

**2012.248 - EQUIPE DE HANDBALL DU PAYS D'AIX - LNH 2012/2013 -
RESTRUCTURATION DE LA HALLE DES SPORTS DU VAL DE L'ARC - ADOPTION DE
LA FICHE OPÉRATIONNELLE**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/02/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DIRECTION GENERALE ADJOINTE

QUALITE DE LA VIE
DIRECTION DES SPORTS

TRAVAUX-SECURITE-PROSPECTIVE

Tél : 04 42 91 88 50 - Fax : 04 42 91 88 40

CREATION FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

OBJET : Réhabilitation de la Halle des Sports du Val de l'Arc

Date ou période de la réalisation : 2012

Demande de création inscrite au Conseil Municipal du : 20/02/2012

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Désignation de la dépense	Montants € H.T	Procédures
---------------------------	----------------	------------

Services pour réalisation de l'opération :

Reproduction DCE (tirage de plans)	500,00 €	MAPA (petit lot) article 27 du C.M.P
Panneau d'information	1 000,00 €	Marché à bons de commande A 10 061
Contrôle technique	5 500,00 €	Marché à bons de commande M 12 008
Coordination S.P.S	1 000,00 €	Marché à bons de commande M 11 066
Total 1 : 8 000,00 € H.T.		

Travaux pour réalisation de l'opération :

Travaux de Menuiserie Bois	16 000,00 €	Marché à bons de commande existant
Travaux d'électricité	20 000,00 €	Marché à bons de commande A 10 082
Travaux de Maçonnerie	10 000,00 €	Marché à bon de commande A 10 104
Travaux de serrurerie et menuiseries métalliques	5 000,00 €	Marché à bon de commande A 10 094
Travaux d'étanchéité	20 000,00 €	Marché à bons de commande A 10 101
Travaux d'aménagement d'un tableau d'affichage sportif	5 000,00 €	MAPA (petit lot) article 27 du C.M.P
Travaux d'aménagement de sol sportif	45 000,00 €	MAPA >90 000 €
Travaux d'aménagement de tribunes télescopiques	72 000,00 €	MAPA >90 000 €
Travaux de réhabilitation des façades	50 000,00 €	MAPA >90 000 €
Total 2 : 243 000,00 € H.T.		
Montant global de l'opération (total 1+2) : 251 000,00 € H.T soit 300 196,00 € T.T.C arrondi à 300 000,00 € TTC		

(Y compris frais de publicité-Annonces légales 3 000 € H.T)

DEPENSES ANNUELLES ESTIMATIVES de FONCTIONNEMENT

Opérations annuelles d'entretien sur l'éclairage et le tableau d'affichage sportif	1 500,00 € H.T par an	
Total : 1 500,00 € H.T. Soit 1 794,00 € T.T.C.		

RECETTES – SUBVENTIONS

C.N.D.S	50 000,00 €	A DEMANDER
Conseil Régional	50 000,00 €	A DEMANDER
Communauté du Pays d'Aix	60 000,00 €	A DEMANDER
Total : 160 000,00 € H.T. Soit 191 360,00 € T.T.C.		

Les montants mentionnés sont donnés à titre prévisionnel. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans les cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.